

SITE EN OURTHE - AMBLÈVE

DÉFINITION D'UN PLAN QUALITÉ DES ESPACES TOURISTIQUES PRIORITAIRES DANS LES COMMUNES DE PRIMONT, COMBLAIN-AU-PONT, AYWAILLE ET STOUMONT

Etude réalisée à la demande du Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie et de la SPI+, Agence de Développement Economique pour la Province de Liège

PHASE 1 - VALIDATION DU CLUSTER TOURISME

RAPPORT À LA SUITE DU PREMIER COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DU 26 MARS 2012



BODSON
espace

agua

rue du Poirier 2 - B1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010/45 15 20 - Fax. 010/45 15 29
E-mail. info@agua-online.be
www.agua-online.be

*'Projet financé par l'Union Européenne et par la Région Wallonne
La Région Wallonne et le FEDER investissent dans votre avenir'*



PRÉSENTATION DE LA MISSION	3
1. INSCRIPTION DE CETTE MISSION DANS LA POLITIQUE WALLONNE DE QUALITÉ TOURISTIQUE	3
2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MISSION, TELS QUE PRÉSENTÉS DANS LE CSC	3
3. PRÉCISION DE LA MISSION	3
4. LES QUATRE PHASES DE LA MISSION	4
Phase 1 : Validation cluster	
Phase 2 : Diagnostic du site	
Phase 3 : Concept et programme d'action	
Phase 4 : Faisabilité économique et financière	
5. TIMING ET DÉLAI	4
6. PILOTAGE DE L'ÉTUDE	4
PHASE 1 : VALIDATION DU CLUSTER TOURISME	
INTRODUCTION	5
Carte 1 : La zone géographique concernée	6
Carte 2 : Le bassin de clientèle urbaine à moins de 200 km	7
1. L'AIRE DE PERTINENCE À L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE PREND SENS LE PÉRIMÈTRE D'ANALYSE ET D'INTERVENTION	7
1.1. Le contexte géographique large	7
1.2. Le contexte touristique externe	8
Carte 3 : Les grands pôles touristiques et la zone concernée	9
Carte 4 : Inscription des 4 sites dans le contexte régional	10
Carte 5 : L'offre touristique	11
1.3. Le contexte touristique interne, l'offre structurante	11
Carte 6 : Morphologie de l'ensemble de la zone concernée	12
1.4. Caractérisation morphologique des quatre pôles, notamment dans le rapport à l'Ourthe et à l'Amblève	12
1.5. La mobilité douce, le RAVEL	13
2. CONCLUSION ET DÉCISIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT	14
2.1. Définition des quatre périmètres d'analyse et d'intervention	14
Carte 7.1 : Banneux, 'attraction phare'	15
Carte 7.2 : Stoumont, 'le point haut'	16
Carte 7.3 : Aywaille, 'la ville d'appui'	17
Carte 7.4 : Comblain-au-Pont, 'la confluence'	18
Carte 7.5 : Définition des quatre périmètres d'intervention	19

1. INSCRIPTION DE CETTE MISSION DANS LA POLITIQUE WALLONNE DE QUALITÉ TOURISTIQUE

Le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie et la SPI+, agence de développement économique pour la province de Liège, ont confié aux bureaux AGUA et BODSON ESPACE, l'établissement d'un plan qualité des espaces touristiques prioritaires s'articulant autour d'une voie cyclo-pédestre de type RAVeL dans les communes de Sprimont, Comblain-au-Pont, Aywaille et Stoumont

Cette demande prend sens en regard de la volonté exprimée par le Gouvernement wallon de développer une politique qualité tourisme en Wallonie. En effet, le Gouvernement wallon, dans le cadre du programme FEDER et plus généralement dans le développement d'une politique qualité tourisme en Wallonie mis en œuvre par le Commissariat au Tourisme, a souhaité développer un programme de plans qualité des principaux pôles et localités touristiques tant au niveau de la qualité du cadre de vie que de la qualité des services et des prestations offertes aux touristes.

Afin de rendre son tourisme plus compétitif et durable, la Région Wallonne a défini un cadre stratégique global sur le long terme, gage de cohérence entre toutes les actions menées par les divers acteurs du secteur. La mise en œuvre d'un plan qualité sur le territoire wallon est un des outils élaborés pour atteindre ces objectifs. Cette démarche qualité doit être entendue comme un processus d'innovation et d'amélioration continue de l'offre touristique wallonne en vue de garantir aux visiteurs effectifs une expérience satisfaisante, en fonction de leurs besoins et exigences.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé que soit défini un plan qualité des espaces touristiques prioritaires s'articulant autour d'une voie cyclo-pédestre de type RAVeL dans les communes de Sprimont, Comblain-au-Pont, Aywaille et Stoumont.

2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MISSION, TELS QUE PRÉSENTÉS DANS LE CSC

« Définition d'un plan qualité des espaces touristiques prioritaires s'articulant autour d'une voie cyclo-pédestre de type RAVeL dans les communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Stoumont et Sprimont. Ces 4 communes sont reliées entre elles par l'Amblève et même sur un tronçon de l'Ourthe, ceci doit rester le fil conducteur de l'étude. Les communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Stoumont et Sprimont ont chacune un PCDR dont certains objectifs convergent et dont certains projets sont complémentaires au niveau du développement touristique de la région, la présente étude doit être complémentaire à celui-ci. »

3. PRÉCISION DE LA MISSION

Le 15 novembre 2011, le CITW a fait parvenir les précisions suivantes quant au Cahier des Charges 128. « L'étude dans le cadre d'un budget de 32.000€ HTVA, doit se limiter à l'identification d'un périmètre d'intervention prioritaire et à quelques actions prioritaires. »

Les périmètres d'intervention prioritaires ont été décidés lors du premier Comité d'Accompagnement du 26 mars 2012 et seront présentés plus loin dans ce rapport.

4. LES QUATRE PHASES DE LA MISSION

A ce propos, le CSC indique :

« La mission se déroulera en 4 phases, les différentes phases doivent être déclinées de manière bien distinctes au niveau des 4 entités, sur base de 4 périmètres. Les recommandations et fiches-projets doivent être réparties de manière équilibrée, tant au niveau quantitatif que qualitatif, au sein des quatre communes ».

PHASE 1. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

PHASE 2. DIAGNOSTIC DU SITE

2.1 Constat

- Seront essentiellement examinés dans cette phase les éléments constitutifs de la qualité territoriale. Il a été précisé lors du premier Comité d'Accompagnement que les auteurs de projet ne s'attarderaient pas sur l'examen de la qualité des services par secteurs d'activité, la qualité des animations et du calendrier des événements.
- Méthode : visites de terrain, entretiens qualitatifs avec les acteurs locaux concernés, récolte de données : photographiques, bibliographiques, historiques et touristiques.

2.2 Analyse et diagnostic

- La partie analyse tentera en une mise en perspective des informations exposées dans la partie constat avec pour objectif de dépasser la présentation d'un simple inventaire pour aboutir à une compréhension de la situation.
- Le diagnostic qui en résultera permettra de confirmer l'approche et l'intervention les plus pertinentes et les plus utiles pour les quatre communes concernées. Il permettra également d'identifier les lieux et domaines d'intervention et établissement des priorités.

PHASE 3. CONCEPT ET PROGRAMME D' ACTIONS

La phase 3 sera consacrée à la définition des stratégies spatiales et urbaines dans les domaines d'intervention identifiés comme prioritaires dans la phase d'analyse et diagnostic. Sur base du diagnostic, les auteurs de l'étude établiront et présenteront une liste de pistes d'action prioritaires qui seront proposées et discutées.

PHASE 4. ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (QUE NOUS APPELERONS POUR DES RAISONS PRATIQUES ÉTUDE DE RECOMMANDATION ET DE FICHES ACTIONS)

Ainsi que défini dans le cahier des charges nous nous attacherons dans cette phase « à développer les recommandations et les actions rassemblées par programmes cohérents et seront présentées sous forme de fiches actions détaillant le descriptif des actions ainsi que le budget estimé ».

Ces fiches actions concerneront tant le volet spatial que le volet service.

5. TIMING ET DÉLAI

Les différentes phases seront réalisées dans un délai de 160 jours ouvrables à partir du premier Comité de pilotage. (Hors délais d'approbation). Dans un mail daté du 09 février 2012, la SPI+ précise que « le premier comité de pilotage est le point de départ de l'ensemble de la mission... les phases 1 et 2 se comptent à partir du premier comité de pilotage ».

- Dès-lors, les phases 1 et 2 seront réalisées dans un délai de 40 jours calendrier à partir du premier comité de pilotage.
- Les phases 3 et 4 seront réalisées dans un délai de 120 jours calendrier après la validation des résultats de la phase 1 et 2.

6. PILOTAGE DE L'ÉTUDE

La Cellule d'Ingénierie Touristique de Wallonie (CITW) est le maître d'ouvrage de la présente mission, représentée par son directeur, José CLOSSEN.

Un comité de pilotage ad hoc sera constitué pour valider les résultats de chaque phase de l'étude sur base d'une présentation de ceux-ci par le prestataire.

Le Comité est présidé par un représentant du pouvoir adjudicateur. Il assure la coordination administrative de la mission et en vérifie la bonne exécution, conformément aux clauses et conditions du Cahier spécial des charges.

Une réunion d'orientation aura lieu avec la Spi+ 15 jours avant chaque présentation au comité de pilotage des phases du projet.

INTRODUCTION

Objet

L'objet de cette première phase est de définir le périmètre d'analyse et d'intervention, celui-ci doit être établi en tenant en compte :

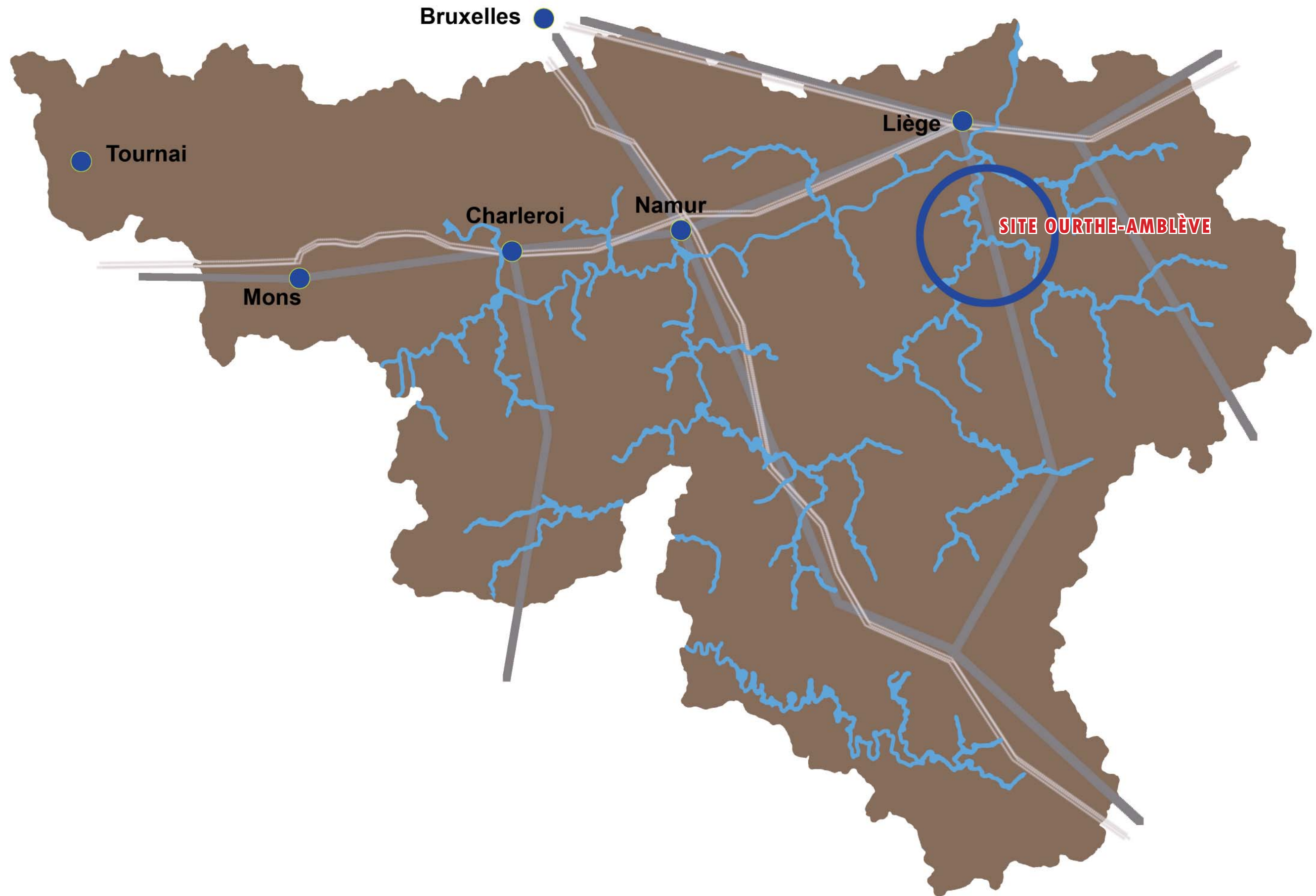
- Du fait que les études de ce type financées par le CITW doivent se concentrer sur les pôles touristiques ;
- Des programmes d'actions en projet et /ou en cours de réalisation, notamment dans le cadre des PCDR
- De la pertinence en matière de qualité touristique des espaces potentiels dans chacun des 4 pôles;
- Des liaisons en termes de mobilité entre les pôles (infrastructures, signalisation, mobilité en modes doux et en transports en communs)
- Des points de liaison avec l'Ourthe, l'Amblève et le RAVeL.
- En substance, comme l'indique le CITW, « L'objet de la première phase de l'étude est d'identifier les espaces touristiques prioritaires et les projets prioritaires afin de ne pas diluer un programme d'actions qui ne serait pas en phase avec les capacités budgétaires des communes. Dans le cadre d'un budget de 40.000 euros (32.000€ HTVA), l'étude doit se limiter à l'identification d'un périmètre d'intervention prioritaire et à quelques actions prioritaires. »
(Mail de José Clossen, de novembre 2011).

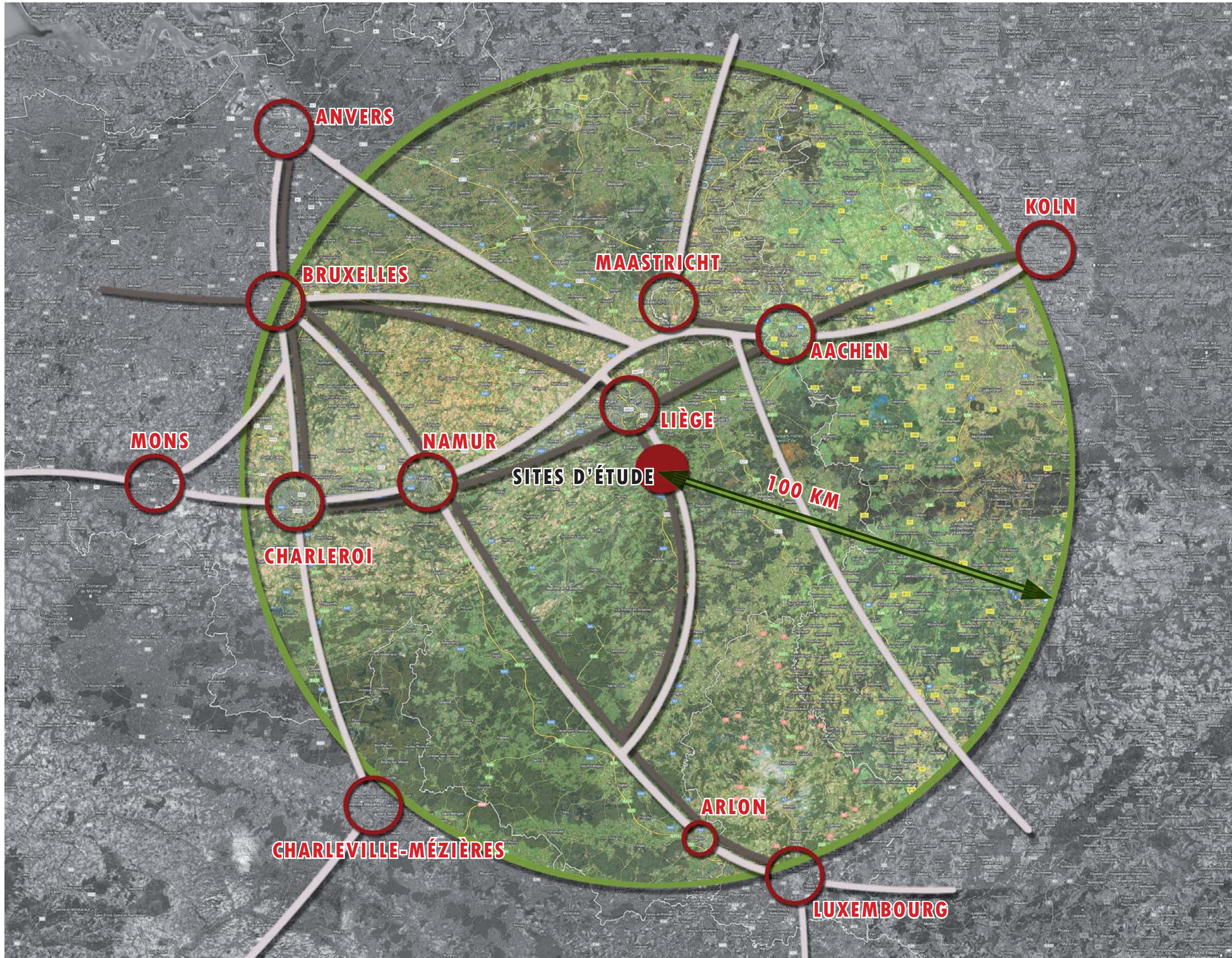
Méthode

La méthode utilisée pour valider le cluster touristique ici est une méthode d'investigation articulant les trois approches suivantes.

- Visites de terrain : appréciation objective et subjective des différents sites et des zones touristiques.
- Consultation des documents et études précédentes pertinentes pour la zone concernée, PCDR, (étude de faisabilité du Ravel, statistiques touristiques, ...)
- Récolte de données : photographiques, bibliographiques, historiques, statistiques et touristiques permettant de « cerner » la problématique dans le cadre de ce plan qualité touristique.

Les informations recueillies au travers de ces diverses approches ont été utilisées pour la validation du cluster tourisme et le seront encore dans la phase diagnostic.





1. L'AIRE DE PERTINENCE À L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE PREND SENS LE PÉRIMÈTRE D'ANALYSE ET D'INTERVENTION

1.1. Le contexte géographique large

Le périmètre touristique à définir dans les communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Sprimont et Stoumont, se situe dans un espace géographique à l'intérieur duquel on trouve à moins de 200km : Gand, 180km, Charleville 170km, Bruxelles 120km, Charleroi 120km. A moins de 100km on trouve Arlon 95km, Namur 90km, Hasselt 80km, Maastricht 70km, Saint-Trond 64km, Aix-la-Chapelle 57km, Waremme 53km et Liège 32km. Dans un espace relativement proche, existe donc un bassin de clientèle urbaine importante que l'on peut capter pour des cours séjours et pour des séjours ou des excursions d'une journée. En outre, la zone concernée est desservie par l'autoroute E25 et le chemin de fer.

LÉGENDE

- Sites d'étude
- Villes
- Autoroutes et liaisons rapides
- Chemin de fer

Tableau 1		Total	Belges	Etrangers
62063	Liège	352.689	120.115	232.574
63073	Stavelot	161.174	48.354	112.820
63072	Spa	258.754	198.251	60.503
63038	Jalhay	78.565	27.575	50.990
63076	Theux	58.819	20.045	38.774
63049	Malmedy	86.715	50.091	36.624
63086	Trois-Ponts	61.504	30.902	30.602
	Durbuy	341.551	226.488	115.063

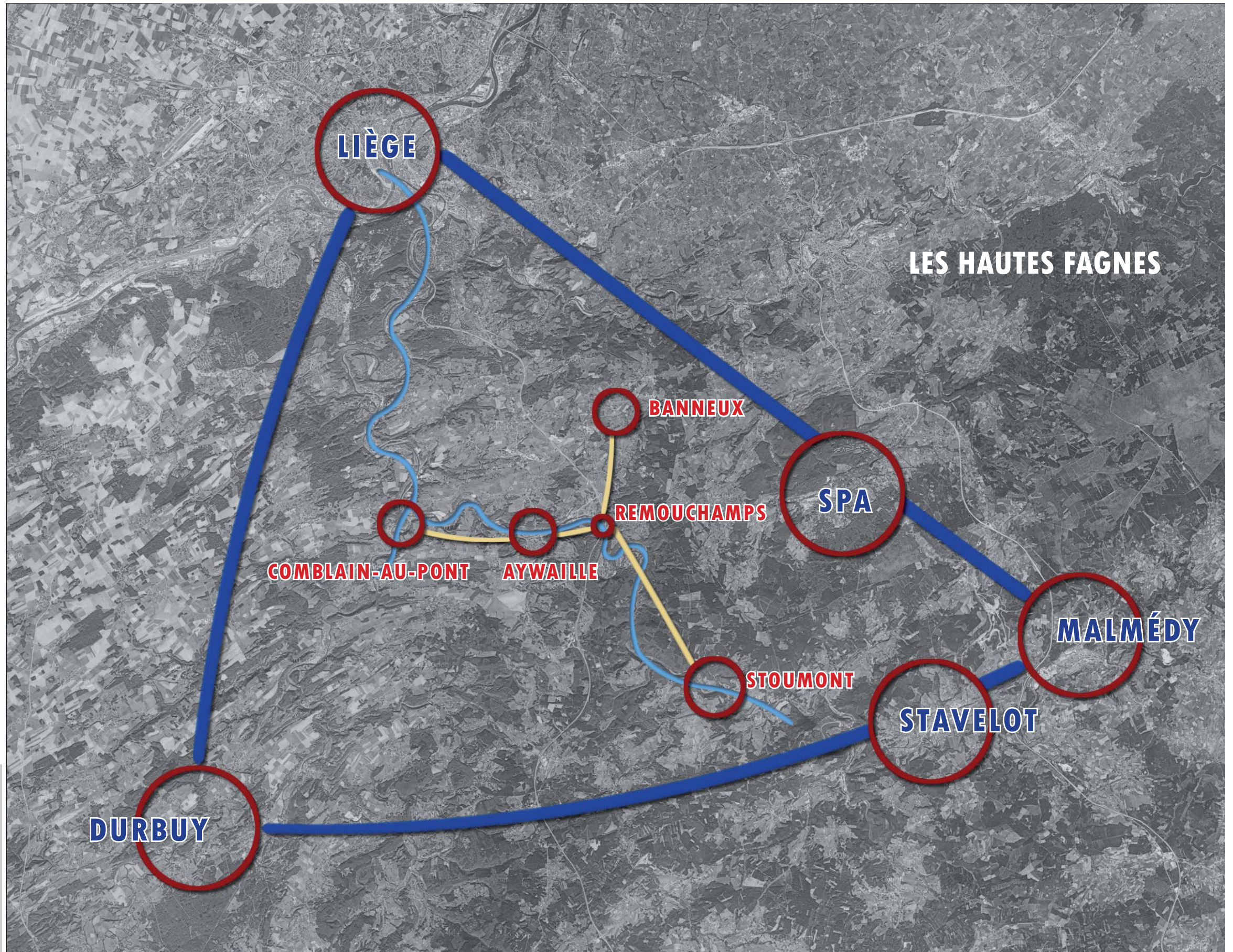
Tableau 2		Classement sur 33 communes reprises dans les statistiques	Total	Belges	Etrangers
60000	Province de Liège		1.996.048	1.076.119	919.929
62063	Liège	1	352.689	120.115	232.574
62009	Aywaille	12	18.404	1.850	16.554
62026	Comblain-au-Pont	24	8.326	2.082	6.244
62100	Sprimont	26	15.112	9.438	5.674
63075	Stoumont	22	26.531	18.787	7.744

1.2. Le contexte touristique externe

Le périmètre d'intervention ne peut être délimité hors tout, sachant, qu'en matière touristique, les différents gisements prennent sens les uns par rapport aux autres dans un système complexe de concurrence et de complémentarité.

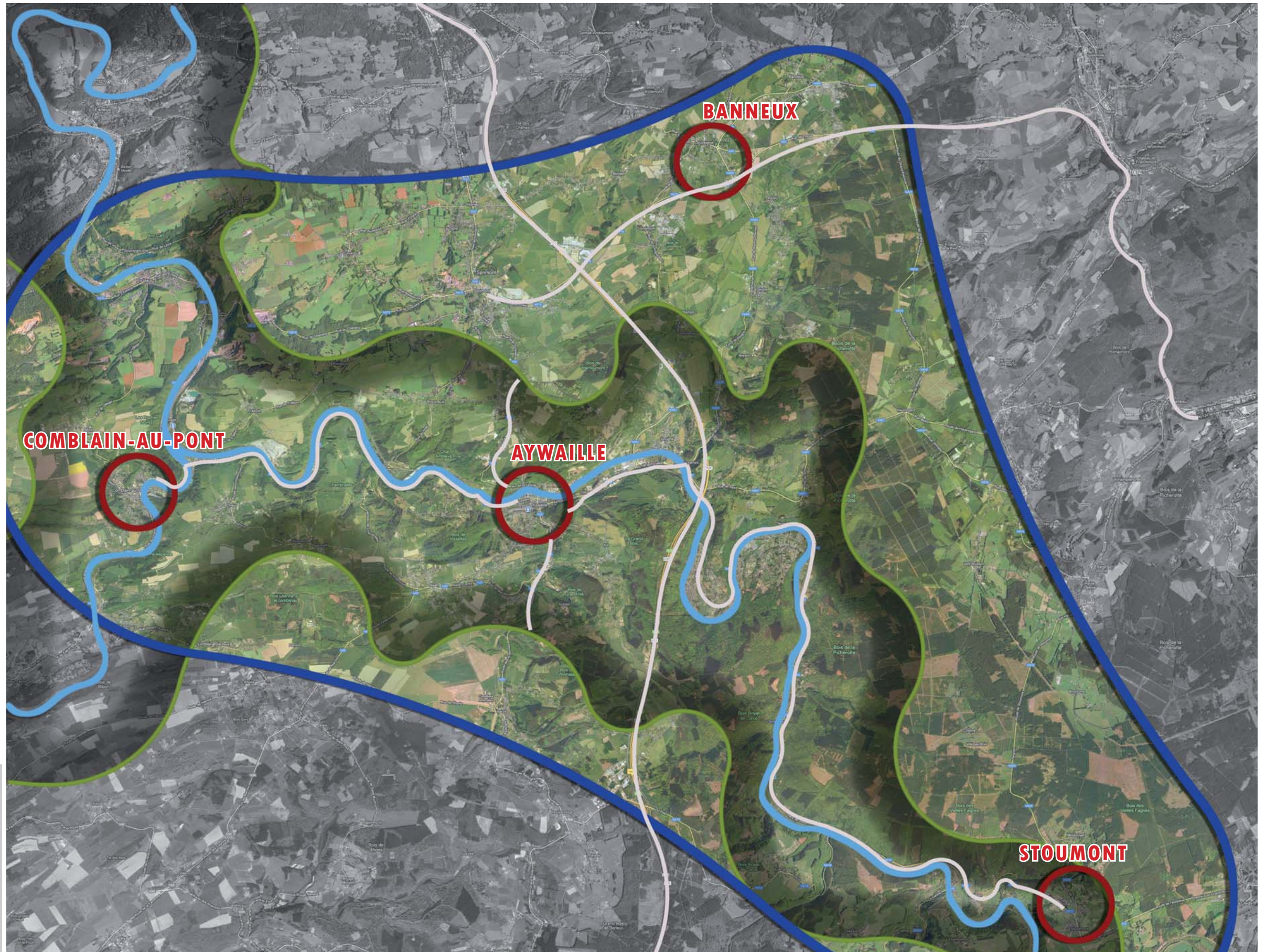
Dans le cas présent, le périmètre d'intervention s'inscrit dans un espace régional plus large fortement structuré par les pôles touristiques importants que sont Liège, Durbuy, Spa, Malmédy et Stavelot. A titre d'information, voici les nuitées dans ces communes, (tableau 1) et dans les communes concernées par l'étude, (tableau 2).

Réfléchir à la mise en place d'un produit touristique de qualité dans les communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Sprimont et Stoumont, implique donc que l'on prenne en compte l'existence et l'attractivité forte de ces pôles proches. En effet, lorsqu'il s'agira de définir le type d'actions que l'on souhaite mettre en place, il faudra composer avec ce puissant contexte touristique et déterminer comment l'on se positionne en complémentarité de celui-ci. Ainsi, faudra-t-il examiner si l'on se positionne sur un marché touristique proprement dit, avec le risque de ne pas pouvoir concurrencer l'offre des pôles périphériques, ou bien vise-t-on un segment davantage centré sur le récréatif au sens large, dans les créneaux, culture, nature, shopping et ambiance urbaine.

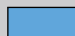

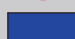




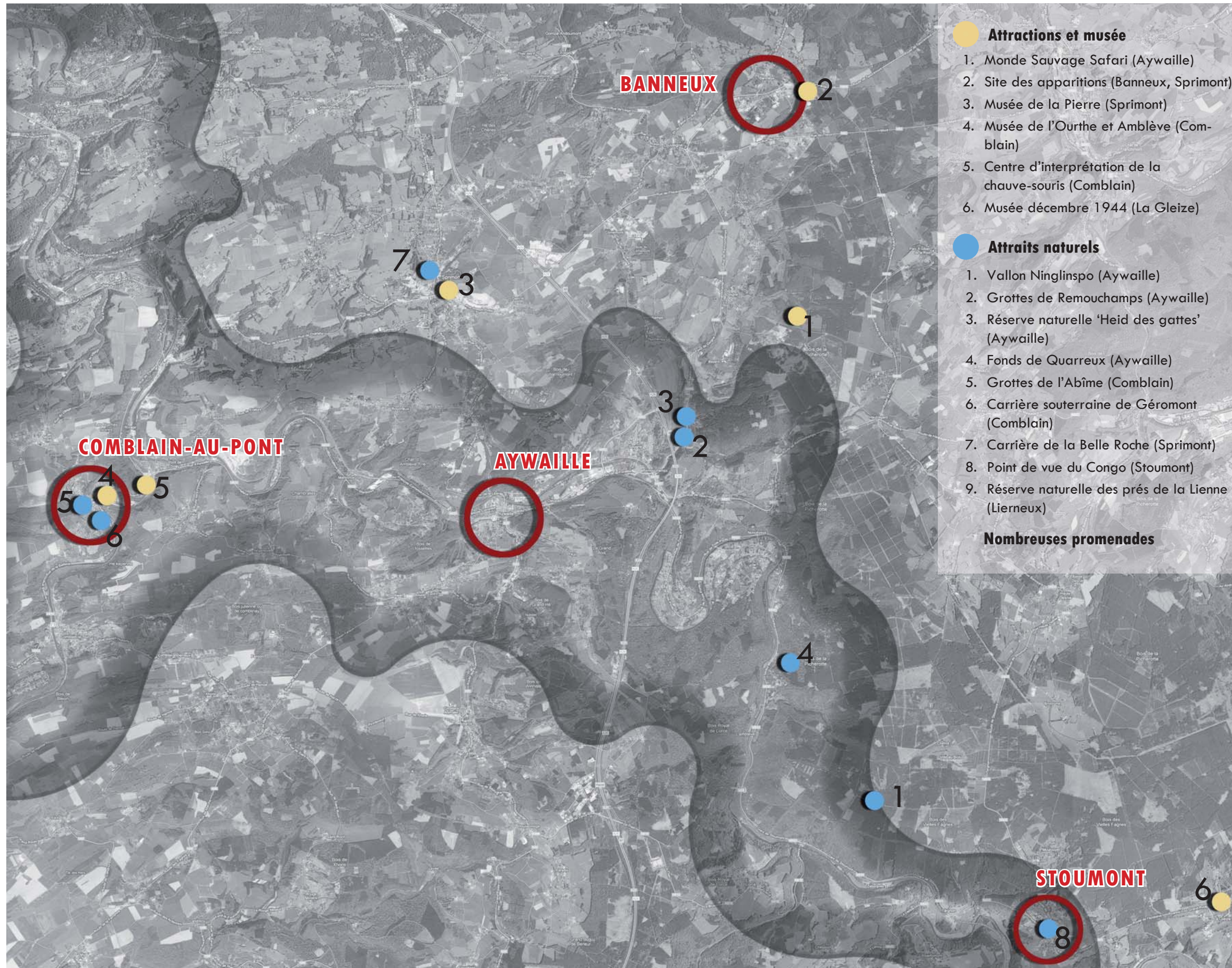
LÉGENDE

-  Rivières
-  Villes
-  Liaisons
-  Grands axes



LÉGENDE

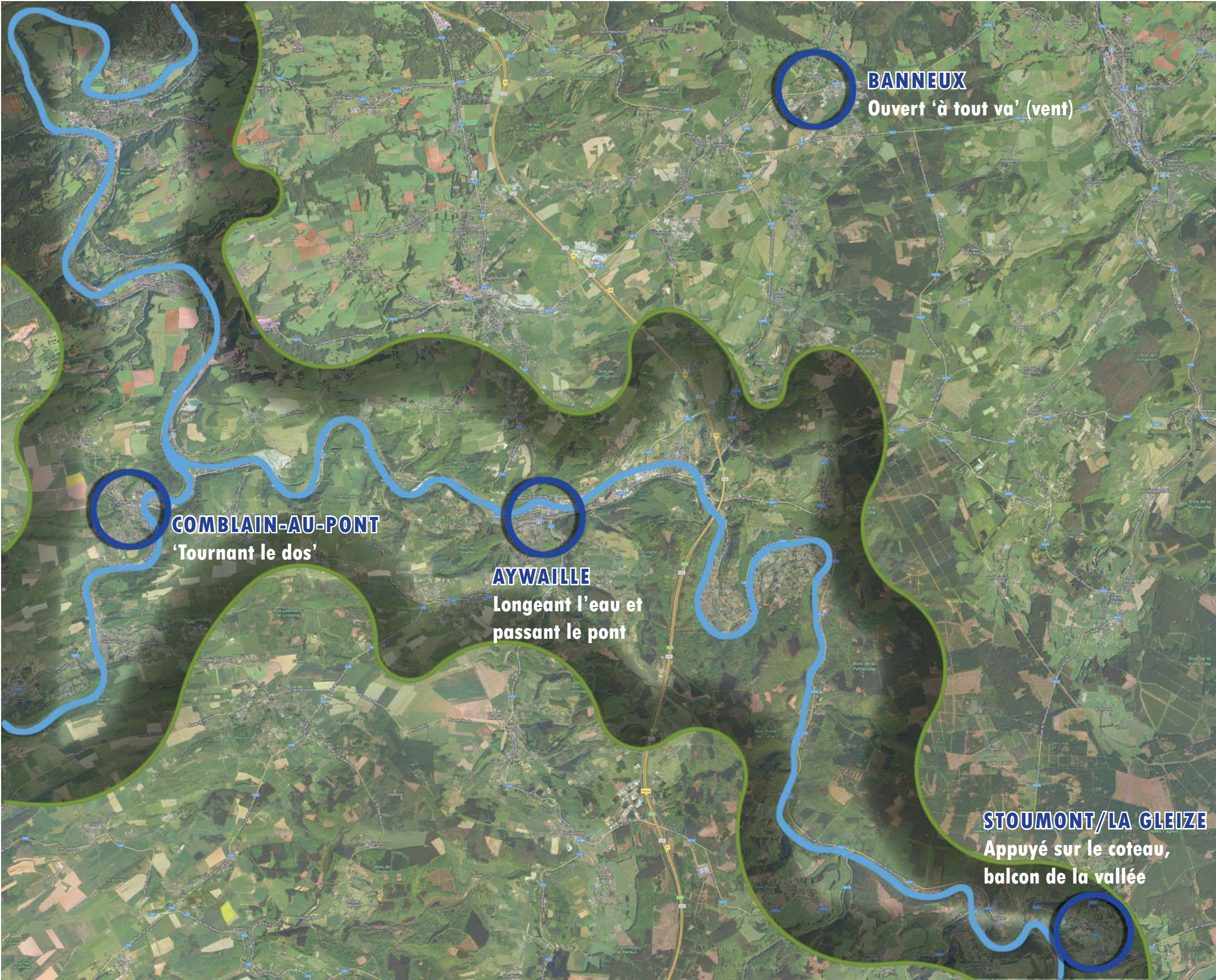
-  Rivières
-  Sites à étudier
-  Contexte régional
-  Modelé du paysage
-  Routes et autoroutes



1.3. Le contexte touristique interne, l'offre structurante

Une analyse plus détaillée de l'offre sera réalisée dans la phase 2 de cette étude. Cependant, un survol rapide des principales composantes de celles-ci est nécessaire pour pouvoir définir le périmètre d'analyse et d'intervention.

A l'examen, il apparaît clairement que la dimension 'nature' est importante dans l'offre des quatre communes. Il y a donc là un potentiel certain en matière de loisirs actifs et récréatifs. Cependant, il ne faut jamais oublier que le tourisme nature doit trouver à s'appuyer sur des espaces urbains qui offrent au visiteur les diverses fonctions qu'il est en droit d'attendre mais aussi, et peut-être surtout, une certaine ambiance, un espace à flâner où l'on peut ne rien faire sans être désœuvré.



1.4. Caractérisation morphologique des quatre pôles, notamment dans le rapport à l'Ourthe et à l'Amblève

La prise en compte des points de liaison avec l'Ourthe, l'Amblève est une demande explicite du cahier des charges dans la définition du périmètre d'analyse et d'intervention.

Comme on va le voir dans les schémas ci-dessous, la morphologie des quatre pôles se caractérise chaque fois de façon particulière vis-à-vis de l'eau ou plus largement vis-à-vis de son contexte proche, dans le cas de Banneux plus spécialement.

LÉGENDE

- Rivières
- Villes et villages
- Modelé du paysage

1.5. La mobilité douce, le RAVEL

La prise en compte des points de liaison avec le Ravel est également une demande explicite du cahier des charges. En 2007, le GREOA a réalisé une remarquable étude de faisabilité technique, juridique, financière et environnementale d'un itinéraire de type RAVeL le long de l'Amblève. Cette mission avait pour objectif d'évaluer la faisabilité d'aménagements de type RAVeL sur les tronçons suivants :

1. Le long de l'Amblève entre Pont de Scay et Fonds de Quarreux.
2. L'extension entre Fond de Quarreux et Coe.
3. Le long d'une ancienne assiette vicinale entre Comblain-au-Pont et Anthisnes.

L'arrêté de subvention du 6 décembre 2006 précisait encore : « Concernant le premier tronçon, l'étude de faisabilité sera approfondie. Elle rassemblera l'ensemble des données descriptives du tracé telles que signalé dans la méthodologie reprise en annexe. Concernant les tronçons 2 et 3, l'étude de faisabilité sera plus sommaire. Elle établira cependant la disponibilité des emprises et identifiera les principales contraintes : appartenance publique ou privée du fond et NATURA 2000 ».

Entre autres choses, l'étude a estimé le coût total de cet itinéraire Ravel à 5.636.411,47€.

L'objectif de la création de ce Ravel en matière touristique a été précisé comme suit page 9 du rapport final : 'Un tracé cyclo-pédestre liant Quarreux à Pont de Scay serait un accès idéal pour la découverte des sites touristiques de la vallée de l'Amblève depuis le RAVeL5 et Liège; le nombre de personnes drainées par les structures de type RAVeL n'est plus à démontrer. Parmi les sites incontournables et directement accessibles de la vallée de l'Amblève, citons notamment la Grotte de Remouchamps, le Ninglinspo (classé au patrimoine exceptionnel de Wallonie) et encore les Fonds de Quarreux.

L'offre se complète si on s'écarte quelque peu du tracé avec des sites touristiques comme Le Monde Sauvage. De nombreuses promenades balisées pédestres et cyclistes s'amorcent à proximité directe du tracé de la voie cyclo-pédestre (8 à Comblain-au-Pont, 2 à Pont de Scay, 10 à Aywaille centre, 11 à Remouchamps et 9 à Sedoz) décrite ici, permettant un déploiement important de ce type d'activité. Des centres d'informations, chaînons indispensables d'un tourisme structuré, sont également sis le long du tracé : Royal Syndicat d'Initiative d'Aywaille, de Comblain-au-Pont et de Remouchamps ainsi que la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève à Remouchamps. Enfin, signalons l'HoReCa de Comblain-au-Pont, d'Aywaille et de Remouchamps qui serait pleinement bénéficiaire de cet aménagement.

Outre les promenades balisées évoquées ci-dessus, il convient de rappeler que les communes de Comblain-au-Pont et d'Aywaille, les plus concernées par le projet actuel, constituent un «carrefour» de Sentiers de Grande Randonnée (GR 15, 57, 571, 576). Ce réseau bien connu, balisé et promotionné, constitue une référence pour tout randonneur. D'autres parcours trans-communaux existent tels que les deux itinéraires des Roches et Minière (65 et 110 Km/communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir et Ouffet) ou encore le projet à l'initiative du Contrat de Rivière de l'Amblève allant de Comblain-au-Pont jusqu'à la confluence de l'Amblève et de la Warche près de Malmédy'.

2. CONCLUSION ET DÉCISIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le 26 mars 2012, le premier Comité d'Accompagnement de cette étude s'est réuni à Comblain-au-Pont sous la Présidence de Monsieur José Clossen, Directeur du CITW.

Outre celui-ci, étaient présents :

Madame Laurence Simon, représentant la SPI+,

Mr Goffin, Echevin de Stoumont

Mr Ehlen, Aywaille

Mr Havelange, Chef travaux Aywaille

Mr Ancion, Bourgmestre de Sprimont et Président GREOA

Mr Libien, Directeur GREOA et Maison du Tourisme

Mr Jean-Christophe HENON Bourgmestre Comblain-au-Pont

Mr Daniel Bodson, Bodson Espace et Mr Yves Rahir, Agua sprl, auteurs de projet.

2.1. Définition des quatre périmètres d'analyse et d'intervention

Lors de cette réunion, les participants se sont accordés sur les quatre périmètres d'analyse et d'intervention prioritaires, soit un par Commune.

Ces quatre périmètres sont :

- Pour Aywaille : le centre d'Aywaille
- Pour Comblain-au-Pont : la traversée de Comblain-au-Pont et le rapport à l'Ourthe
- Pour Sprimont : le site de Banneux
- Pour Stoumont : les auteurs de projets mettront leurs compétences au service de la Commune de Stoumont pour l'aider à définir le périmètre le plus utile et le plus pertinent.

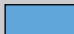
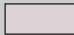

Après concertation avec les Autorités communales, le petit centre du village de la Gleize a été retenu comme point d'aménagement, en liaison avec le musée et les fonctions proches.

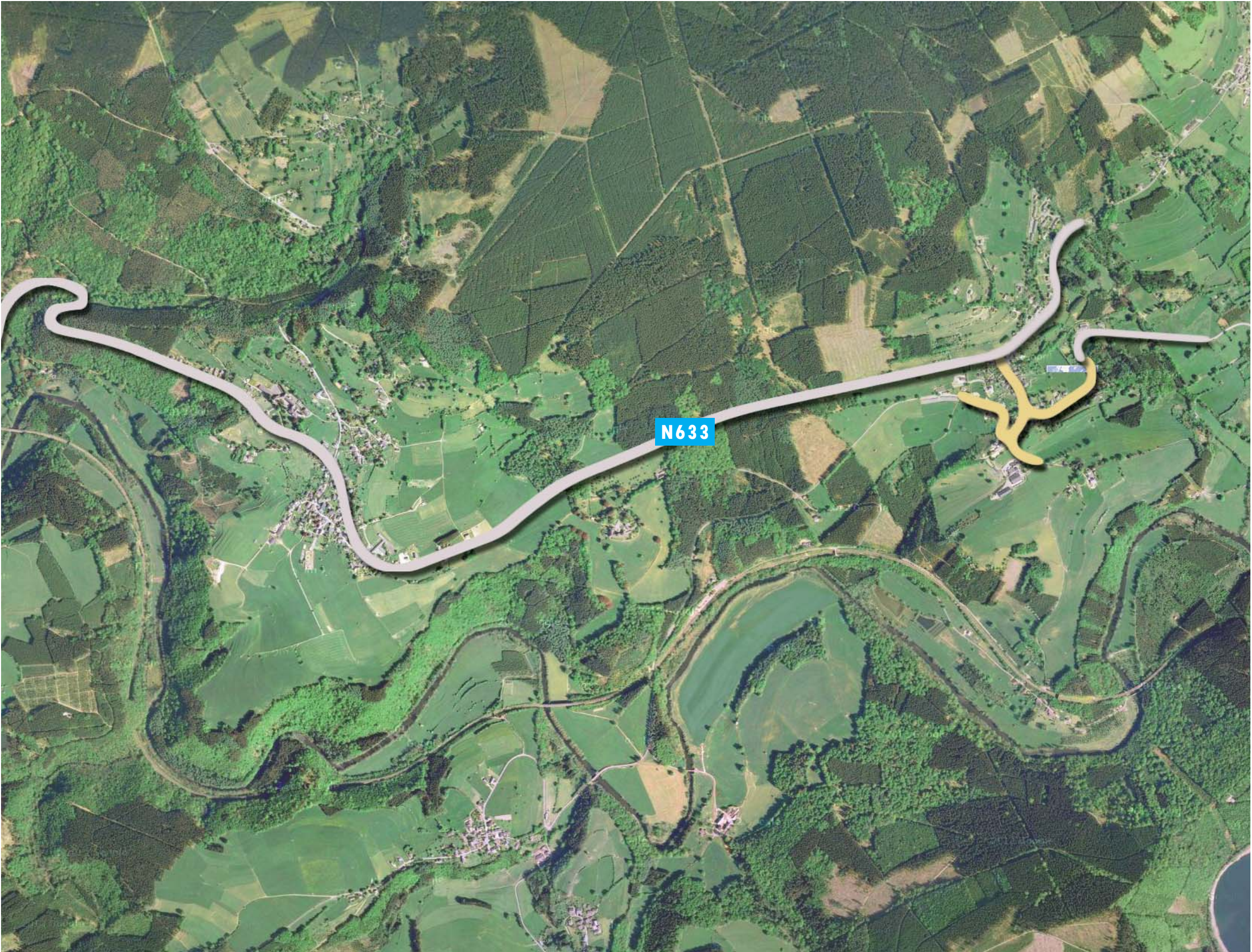
Lors de la discussion, il est précisé que l'étude de requalification des pôles concerne en priorité le paysage urbain au service d'une activité touristique.

De la discussion il ressort également que les périmètres d'intervention retenus concernent des espaces centraux, et donc stratégiques au plan touristique, tout en intégrant dans la réflexion le fait que ces espaces touristiques prioritaires s'articulent autour du projet d'une voie cyclo-pédestre de type RAVeL, dont certains tronçons existent d'ores et déjà.

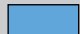
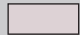



LÉGENDE

-  Rivières
-  Routes
-  Route de liaison urbaine

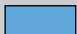




LÉGENDE

-  Rivières
-  Routes
-  Route de liaison urbaine

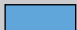

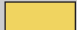


LÉGENDE

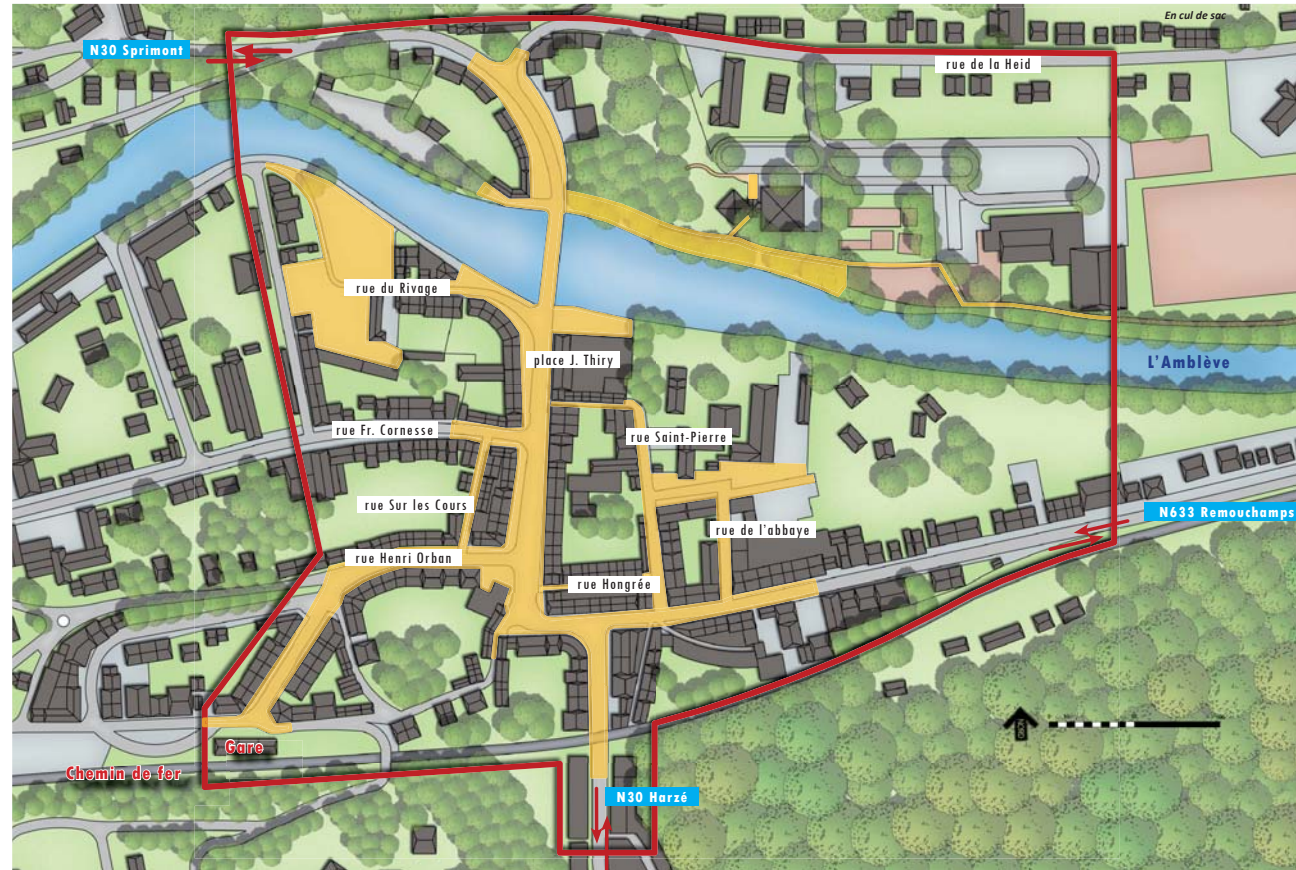
-  Rivières
-  Routes
-  Route de liaison urbaine



LÉGENDE

-  Rivières
-  Routes
-  Route de liaison urbaine

AYWAILLE



LA GLEIZE



BANNEUX



COMBLAIN AU PONT

